



Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 056-215601626-20240619-DB20240621-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 12 juin 2024

Séance Publique du
Mercredi 19 juin 2024

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE PLOEMEUR ET L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE PLOEMEUR ACP – ANNEE 2024

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Christine LE NORMAND à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Claude ORVOINE, Laëtitia LAFFONT à Armelle GEGOUSSE, Emmanuelle TROCADERO à Michel LE MESTRALLAN, Marie-Hélène HUCHET à Annie VERDES.

Secrétaire de séance : Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL.

| |
|---------------|
| Présents : 27 |
| Pouvoirs : 06 |
| Absent : 00 |

n°21

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE PLOEMEUR ET L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE PLOEMEUR ACP – ANNÉE 2024

Rapporteur : Marianne POULAIN

Depuis 2022, l'association des commerçants de Ploemeur (ACP) a organisé plusieurs animations commerciales et festives.

Pour l'année 2024, cinq grands rendez-vous sont annoncés :

- La quinzaine commerciale en mai,
- Animations estivales « Jeux Olympiques/Paralympiques »
- La braderie des commerçants début août
- La chasse aux monstres en novembre
- Les animations de Noël en fin d'année.

L'association compte une centaine d'adhésions. Ces dernières sont issues de commerçants ou d'artisans installés en centre-bourg, sur les secteurs côtiers ou encore dans les zones artisanales que compte la commune.

Ainsi, en se fédérant, les actions organisées leur sont profitables tout autant qu'à la population ou à des gens de passage.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'attractivité commerciale, la Ville de Plœmeur a souhaité apporter son soutien à cette dynamique.

En effet, la commune tire une de ses forces dans la richesse du nombre de commerces de proximité ou d'artisans locaux.

Ainsi, elle apportera une aide sous trois formes :

- Financière : participation à la mise en place des animations
- Technique : mise à disposition de matériel lors des événementiels
- En nature : don d'invitations à des spectacles organisés par la ville à l'occasion de chacune des animations.

Toutes ces raisons amènent la ville de Plœmeur à contractualiser ce partenariat via la convention ci-jointe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du mardi 4 juin 2024 ;

Vu l'avis de la commission « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du mercredi 5 juin 2024 ;

Vu l'avis de la commission « Finance, ressources humaines, agglomération » du jeudi 6 juin 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat jointe en annexe à la présente délibération
- ACCORDE une subvention de 5 000 euros à l'association des commerçants de Ploemeur.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire

